

Le 30 juin 2023

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Compte-rendu de la séance du 28 juin 2023

DÉROULÉ DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation des représentants du personnel dans les conseils médicaux (pour avis) :

Les organisations syndicales ont proposé des candidats mais l'ensemble des personnels de l'établissement avait la possibilité de proposer leur candidature, suite à l'information par mail donnée par la DRH le 2 juin. L'élection des 15 représentants doit se faire parmi une liste de 22 candidats. Avant le vote, la direction précise qu'en cas d'égalité de voix, les dates de naissance et l'ancienneté dans l'établissement conditionneront le positionnement des représentants dans la liste.

Les candidats élus sont, par ordre de classement : **Pascal PEROTTI, Marine ARNAUD, Simon CHEVEREAU, Christophe FOURNY, François KOLAKOWSKI, Gilles MARACHE, Jean-Stéphane REYNAUD, Laurent SCHNEIDER, Sylvain BERNARD, Franck CHARLIER, Henri COUDERC, Pierre-Alex MOREL, Gabriel ANDRE, Jacques NISSER et Pascal WANHEM.**

2. Point d'information et d'échange sur différents sujets à la demande des organisations syndicales :

→ le concours 2023 des techniciens de l'environnement :

Astrid LETESSIER apporte des précisions sur ce point : il y a 60 postes ouverts (effectivement vacants) au concours avec une répartition de 60 % pour le concours externe et 40 % pour le concours interne. Il faut faire une distinction entre la nomination des lauréats et leur affectation.

- Tous les lauréats seront nommés au 1er octobre 2023, dans le respect des conditions de nomination et notamment le rang de classement (le second ne pouvant être nommé que si le premier l'est).
- Traditionnellement, on laissait les lauréats du concours interne choisir en premier les affectations. Ce choix, à la totale discrétion de l'administration, était en partie guidé par la présence d'ATE parmi les lauréats qui avaient nécessairement une mobilité géographique. L'extinction du corps des ATE a finalement conduit l'administration à faire un choix d'interclassement des lauréats (fusion des 2 listes interne/externe) pour favoriser les contractuels qui n'avaient pas l'ancienneté nécessaire (4 ans) pour passer le concours interne.

Il n'existe apparemment pas d'obligation réglementaire dans le choix des critères d'affectation mais la DRH nous a rappelé par mail le matin même qu'il existe des jurisprudences.

Les 21 CDD lauréats, occupant déjà des postes d'IE à l'OFB ou dans les parcs nationaux ont eu la possibilité de rester sur leur poste (non ouvert) ou de se positionner sur la liste des 60 postes vacants. 19 ont finalement conservé le bénéfice de leur poste laissant ainsi la possibilité de nomination de 19 nouveaux lauréats de la liste complémentaire. Les 2 lauréats restants ont par ailleurs libéré leur poste d'origine, donnant encore la possibilité à 2 nouveaux lauréats de la liste complémentaire d'avoir le bénéfice du concours. Il peut encore y avoir des CDD en poste dans la liste complémentaire ce qui permettra à de nouveaux lauréats d'obtenir le bénéfice du concours.

FO regrette le flottement et une certaine opacité dans le processus d'affectation avec la diffusion des 2 listes dans un premier temps puis de la liste unique seulement 3 jours avant la date limite de réponse. Les 60 postes suffiront-ils à combler les départs ?

Le DG rappelle que la liste complémentaire permet de recruter entre deux concours et affirme qu'il vaut mieux puiser dans la liste plutôt que prendre des CDD. La DRH confirme l'inquiétude que des postes puissent rester vacants.

FO indique qu'il serait préférable de réaliser un concours annuel plutôt que recourir à des listes complémentaires à rallonge.

→ **Démarche Eurogroup et travaux sur les effectifs :**

L'administration a précisé sur l'ordre du jour qu'un comité de suivi était en cours de programmation. Le 14 février, il nous avait pourtant été indiqué qu'un rendu du travail devait nous être présenté en mai ou juin. Depuis, un cosui a été programmé le 11 juillet. Le DG nous précise qu'on attend les arbitrages du ministère et le point est donc reporté.

→ **Attribution de la prime de risque des contractuels :**

Le travail d'inventaire des postes concernés est presque finalisé avec les DR et sera arbitrée dans l'été. Il ne concerne pas que les catégories A. Le statut datant de 2017 le guichet unique a été saisi pour un accord de versement de cette prime sur les catégories B et C.

FO revendique que les inspecteurs de l'environnement recrutés en CDD puissent bénéficier de la part sujétion et d'un complément IFSE pour tenir compte des spécificités des missions.

→ **Mise en œuvre des officiers judiciaires de l'environnement :**

Sur les 20 candidats, 19 ont été reçus par un jury et 8 ont été retenus. Ils commenceront la formation à compter du 11 septembre (3 jours par mois environ) pour se présenter à l'examen l'année prochaine. Une majorité des candidats avaient émis le souhait d'une modification de résidence administrative (RA) par rapport à celles retenues. Sur les 8, 2 agents n'ont pas choisi de RA mais on leur laisse 1 année pour faire un choix d'implantation.

FO déplore que les OJE soient sortis des services avec des conséquences de baisse d'effectif. Le manque de candidature doit être analysé !

Le DGD PCE explique que la direction a essayé de prendre en compte les paramètres qui pourraient faire que les postes ne sont pas attractifs. La DGD est ravie d'avoir pu recruter ces agents même si l'OFB espérait pouvoir recruter plus. Pour la cohésion d'équipe les RA sont rapprochées.

Le DG considère ces postes comme stratégiques pour l'OFB...

→ Fonctionnement de la direction du permis de chasser

Y a-t-il eu un audit ? Le sujet avait été abordé en CT. Loïc OBLED confirme qu'il y a des soucis au sein de la direction.

Le DG indique qu'il y aura une réunion de bilan spécifique avec la DPPC sur les résultats de l'audit, après mise en place de la nouvelle direction. On a demandé à Mr François de continuer à suivre les dossiers sensibles, le temps que la direction prenne ses marques.

→ Organisation des campagnes de pêche électrique au niveau régional :

Certaines DR ont fait le choix de créer des "brigades" pour réaliser les inventaires piscicoles. Cela relève de l'organisation des services avec le souhait de permettre à un groupe d'agents volontaires de réaliser un nombre minimum de chantiers chaque année. Le but étant de maintenir les compétences spécifiques telles que l'identification ou la mise en œuvre du chantier.

→ Subrogation pour les contractuels dans le cadre du passage à RenoIRH :

la DRH est sur le sujet, mais les discussions avec la DGFIP sur la mise en place de RenoIRH (système d'information et de gestions des RH) ne sont pas concluantes et l'outil pourrait ne pas convenir à la subrogation. Le sujet n'est pas clos et ils continuent à travailler sur le sujet pour nous apporter une réponse.

FO rapporte des difficultés financières de certains des agents et demande si la DRH s'est rapprochée de Météo France qui utilise RenoIRH depuis plusieurs années. la réponse est négative.

Selon une circulaire, la DGFIP ne souhaite pas étendre la subrogation à la fonction publique d'Etat, la DRH va se rapprocher d'eux pour savoir sur quels fondements juridiques ils tiennent cette position.

→ Restauration :

Certaines implantations n'ont pas de convention de restauration et cela génère des inégalités. Il faut réfléchir à un système pour que tous les agents puissent se restaurer et avoir une prise en charge.

Le DGDR demande à son adjointe de faire un état des lieux mais précise que l'on ne passera pas le système de tickets restaurant.

→ Droits syndicaux et moyens syndicaux à l'OFB et au sein de l'ASSOFB :

La DRH va proposer 2 dates pour monter un groupe de travail en 2 séquences sur les sujets droits et moyens syndicaux. Elle est questionnée sur les ASA 15 (autorisation spéciales d'absence sur convocation de l'administration) et ASA 13 (autorisation spéciales d'absence pour les congrès syndicaux ou les réunions de leurs organismes directeurs) par les chefs de service.

La circulaire ministérielle s'applique de droit mais il y a des spécificités à l'OFB. On doit rappeler à toute la chaîne syndicale quels sont leurs droits. Des échanges seront programmés pour la rentrée.

Le SNE précise que les activités syndicales dans GEACO ne sont pas ouvertes pour tous les agents. Les activités sont un droit et devraient pouvoir être accessibles pour tous sans que les agents aient besoin de le solliciter auprès de leur hiérarchie.

→ **Plan formation et notamment formations des nouveaux arrivants :**

Le GT du 14 avril a commencé à préparer le plan 2024. La DRH présentera en CSA le plan de formation. La CGT demande à ce qu'un communiqué soit transmis aux agents pour information.

→ **Plan sobriété de l'établissement publié sur l'intranet :**

Une information sera faite aux agents avec la demande de respect des températures préconisées l'hiver et l'été. Des résultats positifs d'économie sont à noter à l'échelle de l'administration. La DGDR précise qu'on n'a pas eu le choix que de le mettre en œuvre. Une date pour un GT sera proposée pour mettre en place cette information aux agents.

→ **Point sur l'évolution des outils de rapportage du temps de travail (GEACO et VIRTUALIA) :**

La direction de la stratégie d'information et du contrôle de gestion (DSIF) porte le chantier et prépare une étude de cadrage pour voir quel outil serait le plus approprié. Nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait un outil adapté à nos besoins. Dans virtualia les RP sont au forfait et ne peuvent pas saisir leurs horaires. Les rubriques dédiées aux membres sont figées au niveau du temps de travail.

Le décompte de récupération des heures de nuits pose problème dans GEACO. On ne reporte que les heures excédentaires pas les heures de récupération. Il y a divers problèmes de paramétrages de l'outil GEACO.

Le directeur général a accepté cet échange alors que la précédente direction ne souhaitait pas organiser des réunions ou la majorité des points sont demandés par les OS. Il y avait cependant un point obligatoire avec l'élection des représentants dans les conseils médicaux, à faire avant le 1er juillet, qui justifiait cette convocation.

De nombreux sujets restent encore dans l'attente d'actions ou de réponses de l'administration (effectifs, prime de risque des contractuels, subrogation, restauration, DPPC).

Ils ont été "sympa" mais on a finalement peu de réponses à donner aux agents si ce n'est que les chantiers sont en cours !

Vos représentants FO au CSA

- **Titulaires FO :**
 - Benoît PRADAL (SNAPE-FO),
 - Fabrice MORIZUR (SNP2E-FO)
- **Suppléants FO :**
 - Paul-Émilien TOUCRY (SNAPE-FO)
 - Sophie LE NAER-PANAU (SNP2E-FO)

CONTACT

Pour les ATE / TE : snape-fo@ofb.gouv.fr

Pour les ITPE : snitpect-fo@ofb.gouv.fr

Pour les IAE : sniae-fo@ofb.gouv.fr

Pour les autres personnels : fo@ofb.gouv.fr